



ARRETE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

Objet : Permission de voirie pour déménagement – 58 rue Pierre Abélard

Le Maire de la Commune de Le PALLET,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 complétée par l'arrêté du 31 juillet 2002,

Vu la demande en date du 08 août 2025, d'obtention d'un arrêté de police de stationnement, présentée par l'entreprise Déménagements DROUIN, domiciliée 25 rue du Tisserand 44800 SAINT-HERBLAIN, pour effectuer un déménagement au n°58 rue Pierre Abélard à Le Pallet;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient, et quelle qu'en soit la nature, à l'intérieur de l'agglomération et en dehors de cette agglomération.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise Déménagements DROUIN est autorisée à occuper le domaine public (1 place de stationnement), devant le n°58 rue Pierre Abélard, le mercredi 27 août 2025, toute la journée, pour effectuer le déménagement d'une habitation sise 58 rue Pierre Abélard à Le Pallet.

ARTICLE 2 : Les dispositions de l'article 1 seront portées à la connaissance des usagers de la route au moyen de signaux réglementaires définis par l'Instruction Générale sur la signalisation routière.

ARTICLE 3 : La pose et la dépose de la signalisation seront à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise Déménagements DROUIN.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié en Mairie et affiché sur les panneaux de signalisation.

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Le Pallet, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de VALLET sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation à Monsieur le Président de la délégation de l'aménagement du vignoble Nantais.

Certifié exécutoire
et publié le

26 AOUT 2025

Au Pallet, le 11 août 2025

Po/Le Maire,

L'adjoint en charge de l'urbanisme et de la voirie,

Xavier RINEAU